

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de SAINT SAËNS

COMMUNE DE BOSC-MESNIL

Mairie 616 route du centre
76680 BOSC-MESNIL

Tél.: 02 35.34.50.68 Fax : 09 70 61 36 67
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Marie-Claude BEAUVALLET, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 8 mars 2014

PRESENTS : Mmes et MM. Marie-Claude BEAUVALLET, Nicole LEROY, Ludovic LEBRETON, François BATTEMENT, Pascal VAN DE STEENE, Jean-Marie MAINOT, Sylvain CAMPAIN, Myriam QUEVAL, Didier COUVET, Jean-Marc LECOUFLET.

ABSENT EXCUSE : Marcel SADOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Myriam QUEVAL.

Le procès verbal de la séance du 13 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

N°14/03/2014 01

Le Conseil Municipal, unanime, présidé par le Doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Madame Marie-Claude BEAUVALLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ainsi résumé :

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | Budget 2013 | Réalisé 2013 |
|---|----------------|-------------------|
| 011 – ACHATS | 115 156 | 44 551.29 |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL | 76 950 | 64 129.51 |
| 65 -CHARGES DE GESTION COURANTE | 89 799 | 52 268.33 |
| 66 -CHARGES FINANCIERES | 11 000 | 10 650.07 |
| 022-DEPENSES IMPREVUES | 20 804.13 | |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVEST. | 47 478.54 | |
| 042 - DOTATION AMORTISSEMENTS | 11 022.33 | 11 022.33 |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 372 210 | 182 621.53 |

| FONCTIONNEMENT RECETTES | Budget 2013 | Réalisé 2013 |
|--|----------------|-------------------|
| 013 - ATTENUATION DE CHARGES | 20 000 | 13 355.27 |
| 070-REVENUS DE GESTION COURANTE | 1 958 | 2 417.51 |
| 73 -IMPOTS ET TAXES | 76 963 | 80 799.00 |
| 74 -DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 66 933 | 101 804.66 |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 7 500.11 | 8 154.13 |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS | 7 | 7.65 |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0 | 171,72 |
| 002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 198 848.89 | |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 372 210 | 206 709.94 |

| INVESTISSEMENT DEPENSES | Budget 2013 | Réalisé 2013 |
|--|-------------------|-------------------|
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 110 723 | 110 722.65 |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 20 507 | 4 571.11 |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS | 11 200 | 6 930.56 |
| 21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 365 | 703.17 |
| 23- IMMOBILISATIONS EN COURS | 24 566.75 | 7 652.68 |
| 020 DEPENSES IMPREVUES | 2 032.17 | |
| 041-OPERATIONS PATRIMONIALES | 73 368.24 | 73 367.43 |
| 001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 18 995.54 | |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 265 757.24 | 203 947.60 |

| INVESTISSEMENT RECETTES | BP 2013 | Réalisé 2013 |
|---|-------------------|-------------------|
| 10-dotations fonds divers réserves | 123 929.13 | 125 447.96 |
| 13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 8 099 | 2 729.70 |
| 20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | 5 669.30 |
| 021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT | 47 478.54 | |
| 040- AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS | 11 022.33 | 11 022.33 |
| 041- OPERATIONS PATRIMONIALES | 73 368.24 | 73 367.43 |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 263 897.24 | 217 936.72 |

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|------------------------------|----------------|---------------------|--------------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Opérations de l'exercice | 182 621,53 | 206 709,94 | 203 947,60 | 217 936,72 |
| Résultat de l'exercice | | + 24 088,41 | | + 13 989,12 |
| Résultats antérieurs | | + 198 848,89 | - 18 995,54 | |
| RESULTAT DE CLOTURE | | + 222 937,30 | - 5 006,42 | |
| Restes à réaliser | | | - 12 232,11 | |
| Besoin de financement cumulé | | | - 17 238,53 | |

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs résumés dans les tableaux ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2013
DRESSE PAR M. EMMANUEL DORE, RECEVEUR MUNICIPAL

N°14/03/2014 02

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice concerné et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice concerné,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice concerné, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre de l'exercice concerné, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice concerné en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DRESSE POUR L'EXERCICE CONCERNE PAR LE RECEVEUR VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

DESIGNATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

N°14/03/2014 03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer l'arrêté désignant Mme Nathalie Guénard comme assistante de prévention conformément à la décision prise lors de la réunion du 13/12/2013.

PARTICIPATION DU SIVOS AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DU REFECTORIE DE BOSC-MESNIL

N°14/03/2014 04

Suite à l'ouverture à la rentrée scolaire de septembre 2013, d'un lieu de restauration dans la salle polyvalente de Bosc-Mesnil, la Commune de Bosc-Mesnil demande au SIVOS, conformément à la convention signée le 15/04/2014, de participer aux frais de chauffage, pour la période du 3 septembre 2013 au 31 janvier 2014 à hauteur de 825 €.

CONVENTION D'INSTALLATION ET D'UTILISATION D'UN ABRI-VOYAGEURS

N°14/03/2014 05

La Commune bénéficie d'un abri-voyageurs mis à disposition par le Département. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le Département de la Seine-Maritime afin de définir les conditions juridiques et financières de son installation, de son utilisation et de son entretien.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire évoque les dossiers en cours :
 - aménagement de la mare de Perduville
 - traversée de chaussée, route des Tilleuls
 - remplacement d'une bouche d'incendie aux Buhots
 - arbres en bordure du chemin du Pot-au-Feu
- Le Maire signale qu'elle a commandé des travaux de couverture pour la salle des fêtes : réparation suite à la tempête et réfection des joints de gouttières.
- Des renseignements ont été pris concernant l'agrandissement éventuel de la Mare du Pot-au-Feu auprès d'un notaire et d'un géomètre. Les frais d'acquisition non subventionnables sont évalués très approximativement à 2 500 €
Pour les frais d'aménagement, subventionnables, le Syndicat de Bassin Versant pourra apporter son aide technique (voir réunion du 14/06/2013).
- Il faut étudier la meilleure solution possible pour remédier au mauvais état de la sente piétonne reliant la route du Bouloir à la route de la Vallée.
- Le Maire interroge les conseillers sur leur disponibilité afin d'établir le tableau des permanences des élections municipales.

La séance est levée à 22 heures.